

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS**

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 26 septembre 2007**

L'an deux mille sept, le vingt six septembre à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LEVIGNACQ, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, François BELLiard, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Joseph-Jean LABADIE, Michel DARREMONT, COUSSAU Jacques, Michel DAGREOU, Jean-Louis PRADET, Jean-Marie BERGEZ, Fernand BROCA, Claude BOURDERON, Albert TONNEAU, Bertrand PUYO, Gérard NAPIAS, Jacques HERVE, Pierre BORDES, Christian VIGNES, Marylène DESCAMPS, Claude JUGLIN, Aline BATBEDAT, Jean-Marie GONDRON, Jean CASTAGNET, Isabelle MOREAU, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY, Gérard LASSERRE.

Absents excusés : Gilbert DARMANTHE Serge MEHATS, Jean MORA.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PRADET.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation, et il est approuvé à l'unanimité.

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales : NEANT.

**INFORMATIONS :**

- Rapport d'activités 2006 : le rapport a été distribué à tous les conseillers communautaires. Il est en ligne sur le site [www.cc-cotelandesnature.fr](http://www.cc-cotelandesnature.fr)
- Une nouvelle radio sur le territoire : FREQUENCE GRANDS LACS interviendra vers le 2 octobre, sur la fréquence 94.7 grâce à l'émetteur installé sur le château d'eau de CASTETS. Cette nouvelle radio pourra être utilisée pour faire passer les informations de Côte Landes Nature et des offices de tourisme, par son décrochage local.
- Lundi 8 octobre : inauguration officielle de la piste cyclable du Vignacq à LEVIGNACQ.
- Samedi 13 octobre : inauguration grand public avec des animations. Le programme vous est transmis.
- Nettoyage du littoral : les Olympides du littoral auront lieu le samedi 6 octobre 2007 à partir de 10h : opérations à Lit et Mixe et Veille St Girons.

### 1- PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE SECURITE ROUTIERE :

Avec l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de désigner un correspondant sécurité routière : Monsieur Jean-Marie GONDRON, représentant la communauté de commune auprès de la Préfecture des Landes.

### 2- EXONERATION DE LA T.E.O.M. 2008

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 7 octobre 2002 instituant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, conformément aux dispositions des articles 1520 à 1526 et 1609 nonie A ter du Code général des Impôts.

Il rappelle les délibérations du conseil communautaire en date du 7 octobre 2002, 14 octobre 2003, 11 octobre 2004, 26 septembre 2005 et 28 aout 2006 exonérant de la taxe les campings de toute nature, les commerçants saisonniers, et les entreprises à caractère industriel et commercial, artisans, toutes catégories soumises à la redevance spéciale.

Considérant qu'il convient de délibérer chaque année avant le 15 octobre pour renouveler cette exonération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (JP BEGUERY), décide d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères pour l'année 2008, les campings de toute nature, les commerçants saisonniers, et les entreprises à caractère industriel et commercial, artisans, toutes catégories soumises à la redevance spéciale et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Monsieur BEGUERY demande si nous sommes les seuls à exonérer.

### 3- DIAGNOSTIC PREALABLE A UN CONTRAT EDUCATIF LOCAL : PROPOSITION DES FRANCAS.

Le Président rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2007 relative au diagnostic préalable au Contrat Educatif Local et présente la proposition des FRANCAS des LANDES.

Cette étude se déroulera d'octobre 2007 à avril 2008, fera une analyse de l'existant et des besoins des enfants et proposera un schéma de développement des actions dans le temps périscolaire au titre du Contrat Educatif Local.

Le coût du diagnostic est de 14.040 € dont une partie est prise en charge par le Conseil Général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (GOUSSEBAIRE) et un contre (BEGUERY), accepte la proposition des FRANCAS des LANDES relative au diagnostic préalable au contrat éducatif local et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Monsieur BEGUERY précise qu'il n'est pas contre le projet, mais contre le moment où il est décidé.

4- CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE.

Le Président rappelle l'acquisition de l'immeuble destiné au siège social communautaire. Il propose de lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre, selon une procédure adaptée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Monsieur LABADIE ne prenant pas part au vote), accepte le lancement de la procédure de consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du siège communautaire, autorise le Président, à signer toutes les pièces afférentes au dossier, ainsi que le contrat de maîtrise d'œuvre passé suite à cette consultation.

Il est précisé que le CAUE a une mission de conseil et assistera la collectivité dans le choix du maître d'œuvre.

5- LANDES FONCIER : DESIGNATION DE DELEGUES.

Avec l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de désigner deux titulaires et deux suppléants, représentant la communauté de commune auprès de l'établissement public foncier « Landes Foncier ».

Titulaires : Messieurs SUBSOL et BERGEZ

Suppléants : Messieurs CANGUILHEM et PRADET

6- POLE RETRAITE DU CGD40 : ADHESION :

Le Président expose les nouvelles dispositions issues de la Loi 2007-209 du 19/02/2007, portant modification du statut de la fonction publique territoriale, qui prévoient que les centres de gestion ne peuvent plus intervenir dans les dossiers retraites des agents que sur demande des collectivités.

Le centre de gestion a donc mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 un service facultatif, le pôle retraite qui assurera les missions suivantes :

- mission d'information et de formation multi-fonds
- intervention sur toutes les procédures liées aux dossiers CNRACL : affiliations, validations de services, liquidation des droits à pension, dématérialisation des dossiers...

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adhérer au pôle retraite du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, prend acte de la tarification mise en place par le CDG qui correspond pour extrait certifié conforme, notre collectivité à 75€ et autorise le Président à intervenir à la signature de la convention d'une durée de 3 ans avec le CDG qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BEGUERY évoque la route du COUART, qui a été élargie sur toute sa longueur, contrairement au programme prévu, mais qui n'est pas revêtue de façon satisfaisante ; La commune a pris un arrêté de limitation de vitesse à 70km/h.

Il est décidé qu'à la fin des travaux, l'entreprise sera convoquée sur place pour revoir le revêtement de cette voie. Une réserve sera portée sur la réception des travaux.

La séance du conseil communautaire est levée à 21h.

Le Président,  
Gérard SUBSOL